

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 206 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Roland DARROUZES - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nadia DJERROUD BOULAINSEUR - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPIY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINE - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Albert SALE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine MEMOLI PILA - Frédéric BOUSQUET représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine CESARI représentée par Joël MANCEL - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bruno GILLES - Pierre COULOMB représenté par Danièle GARCIA - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Christian DELAVET représenté par Olivier FREGEAC - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Nouriati DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO représenté par Christian BURLE - Jean-Pierre GIORGI représenté par Philippe CHARRIN - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Robert LAGIER représenté par Michel LEGIER - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORÉ - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Stéphane LE RUDULIER représenté par Claude FILIPPI - Danielle MENET représentée par Gérard GAZAY - Patrick MENNUCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Régis MARTIN - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Xavier MERY - Eric SCOTTO représenté par Roland CAZZOLA - Josette VENTRE représentée par Solange BIAGGI - Patrick VILORIA représenté par Monique CORDIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-Claude FERAUD.

Signé le 30 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2016

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jacques BESNAÏNOU - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 006-694/16/CM

■ Approbation de l'avenant n°6 au contrat de Délégation de Service Public pour le traitement des déchets ménagers et assimilés par enfouissement et stockage au CET de la Vautubière

MET 16/801/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Il est rappelé que l'ex Communauté d'Agglomération Salon - Etang de Berre – Durance a confié à la SMA ENVIRONNEMENT, par une convention de Délégation de Service Public de 16,5 années et 30 ans de post-exploitation assortie d'un bail emphytéotique, l'exploitation du centre de stockage de déchets situé à la Vautubière à compter du 1^{er} janvier 2006.

Ce contrat a été modifié et complété par :

- un avenant n°1, autorisé par le Conseil Communautaire du 27 juin 2006 qui s'imposait du fait de la création d'une société dédiée à la gestion du site, et baptisée Sud Marseille Assainissement Vautubière (SMA V);
- un avenant n°2, autorisé par le Conseil Communautaire du 24 octobre 2006, apportant diverses précisions sur les droits et obligations de la société titulaire du contrat de délégation à savoir SMA E d'une part et SMA V d'autre part;
- un avenant n°3, autorisé par le Conseil Communautaire du 8 octobre 2012, portant amendements pour d'une part, tenir compte des recommandations des services de l'Etat et des engagements des parties et d'autre part, éviter des difficultés d'interprétation,
- une modification unilatérale du contrat autorisée par délibération du 08 octobre 2012, correspondant aux points qui n'ont pas pu être portés à l'avenant n°3 faute d'accord entre les parties suite à la révision quinquennale du contrat et aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.
- un avenant n°4, autorisé par le Conseil Communautaire du 8 avril 2013, portant sur la modification de la formule de révision des prix suite à la disparition d'un indice, et le retrait du bail emphytéotique administratif de 289 m2 de terrain qui doivent être cédés au Conseil Général.
- un avenant n°5 autorisé par le Conseil Communautaire du 26 mai 2014, portant sur la modification de la formule de révision des prix suite à la disparition d'un indice.

Il est proposé aujourd'hui de conclure un sixième avenant portant sur la modification de la formule de révision des prix suite à la disparition d'un indice.

En effet, l'indice 1870T a cessé d'être publié en janvier 2016 au profit de l'indice 1870 « Gazole » - base 100 – 2015. L'Insee propose un coefficient de raccordement de 1,833.

Il est donc nécessaire de modifier la formule de révision prévue à l'article 13 de la convention d'exploitation.

La formule de révision doit être modifiée comme suit :

$$P_n = P_0 \times [0.15 + 0.85 \times [(0.65 \times 1.430 \times \text{ICHT-IME} / \text{ICHTTS10}) + (0.10 \times \text{FSD1} / \text{FSD10}) + (0.10 \times 1.833 \times \text{Ind.1870} / 1870T_0) + (0.15 \times 1.033 \times 1.1936 \times \text{Ind.351107} / \text{EI0})]]$$

Avec :

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2016

Pn correspondant au prix révisé,
P0 au prix initial de l'année 2006,

ICHT-IME à la valeur de l'indice du coût horaire du travail, tous salariés, des industries mécaniques et électriques connue au 31 décembre de l'année précédant la révision,
ICHTTS10 à la valeur de base de l'indice du coût horaire du travail, tous salariés confondus, dans les services aux entreprises au mois M0 soit en mai 2005: 129.6,
FSD1 à la valeur de l'indice service divers connue au 31 décembre de l'année précédant la révision,
FSD10 à la valeur de ce même indice en mai 2005 : 103.9,
Ind.1870 à la valeur de l'indice 1870 « Gazole » connue au 31 décembre de l'année précédant la révision,
1870T0 à la valeur de l'indice 1870T « Gazole » en mai 2005 : 155.1,
Ind.351107 à la valeur de l'indice 351107 « électricité moyenne tension, tarif vert A » connue au 31 décembre de l'année précédant la révision,
E10 à la valeur de l'indice 40-10-10 « électricité moyenne tension, tarif vert A » en mai 2005 : 103.3.

Les coefficients de raccordement (chiffres en gras dans la formule) correspondent au rapport entre la valeur du nouvel indice et celle de l'ancien au moment de la suppression de ce dernier.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°6 ci-annexé au contrat de Délégation de Service Public pour le traitement des déchets ménagers et assimilés par enfouissement et stockage au CET de la Vautubière .

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Abstention du groupe Front National Rassemblement Bleu Marine.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2016

Métropole d'Aix-Marseille-Provence
DEA 006-694/16/CM

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 13 Juillet 2016